



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2026

Rapport relatif au marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031

1. Présentation de la procédure

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai et forme
Poste	Partie forfaitaire - DPGF : <i>La partie forfaitaire inclue toutes les prestations prévues au CCTP et doivent être retranscrites dans le DPGF, 48 mois à compter de la notification du contrat</i>
Poste	Partie à Bons de commandes - BPU - à bons de commande avec minimum et maximum : <i>Les prestations à bons de commandes constituent des missions "imprévues" au cahier des charges ou complémentaires mais qui ne peuvent pas être quantifiées en amont. L'autorité délégante sollicite donc le prestataire du marché via un bon de commande afin qu'il effectue certaines tâches ponctuelles ou complémentaires.</i> - montant minimum 800,00 € HT - montant maximum 75 000,00 € HT, 48 mois

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	Octobre 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	Janvier 2026
	Information des candidats non retenus	Janvier 2026
	Signature et notification du contrat	Février 2026
	Démarrage des prestations	Février 2026



■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (70 %)	<p>Valeur technique</p> <p>Les éléments de réponse du soumissionnaire seront appréciés à partir des informations figurant dans l'ensemble du dossier fourni par le soumissionnaire notamment sur la base du mémoire technique.</p> <p>La notation sera établie selon l'échelle de notation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 – Non-conforme 1 – Très mauvais 2 – Mauvais 3 – Moyen 4 – Bon 5 – Très bon
- - Expérience et Références (30 pts)	<ul style="list-style-type: none"> o Expérience avérée du candidat dans des montages de contrats similaires o Expérience dans les DSP aériennes o Références des 3 dernières années
- Méthodologie et approche (30 pts)	<ul style="list-style-type: none"> o Pertinence de la méthodologie proposée o Adéquation de l'approche avec les objectifs du marché
- Equipe dédiée et moyens (10 pts)	<ul style="list-style-type: none"> o Compétence et qualification de l'équipe dédiée o Moyens humains et matériels affectés à la mission
2. Prix (30 %)	<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total de la prestation o Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres <p>L'offre la moins élevée obtient la note maximale de 20. Les autres offres sont notées proportionnellement</p> <p>La note maximale X La valeur de la meilleure note La valeur de l'offre</p>

2. Résultat de l'analyse des offres

■ Montant des propositions :

Estimation du service : 615 000€ - Le montant indiqué inclut la partie à bons de commande, soit 75 000€

La partie forfaitaire était donc estimée à 540 000€

Pli	Raison sociale	Offre HT	Ecart sur estimation	Ecart sur moins disant
1	MILESPLUS SAS (75014)	406 000,00 €	-24,8,0 %	0,0 %
2	BDO-BIPE Advisory (75016)	603 125,00 €	+11,69 %	+48,6 %



■ Analyse des offres et classement des candidats :

1 - Valeur technique (pondération 70 %)

Critère	Complément	Offre 1 Miles Plus	Offre 2 BDO
1. Valeur technique (70 %)	Note pondérée	37,47	34,14
	Total sur 70	53,53	48,77
Sous-critère 1 : Expérience et Références (30 pts)	Expérience avérée du candidat dans des montages de contrats similaires Expérience dans les DSP aériennes Références des 3 dernières années <i>>adéquation et qualifications des profils proposés au regard des champs d'expertise requis par l'objet de la consultation</i>	24,00	24,00
Sous-critère 2 : Méthodologie et approche (30 pts)	Pertinence de la méthodologie proposée Adéquation de l'approche avec les objectifs du marché <i>>ressources mises en place et l'approche méthodologique, technique et organisationnelle pour chaque mission du marché, intégrant notamment un planning détaillé ressourcé</i>	22,64	18,55
Sous-critère 3 : Equipe dédiée et moyens (10 pts)	Compétence et qualification de l'équipe dédiée Moyens humains et matériels affectés à la mission <i>>les outils méthodologiques et informatiques permettant d'accompagner au mieux sa prestation (reporting, plateforme documentaire, suivi des plannings partagés) en étant vigilant aux enjeux de sécurisation des données,</i> <i>>les dispositions prévues en termes de dématérialisation des livrables, d'optimisation des échanges avec l'OTC,</i> <i>>les propositions d'accompagnement opérationnel auprès de l'OTC et vis-à-vis des instances nationales et communautaires</i>	6,89	6,22

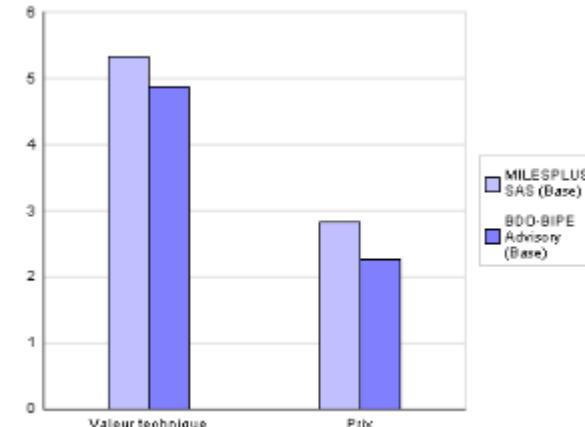
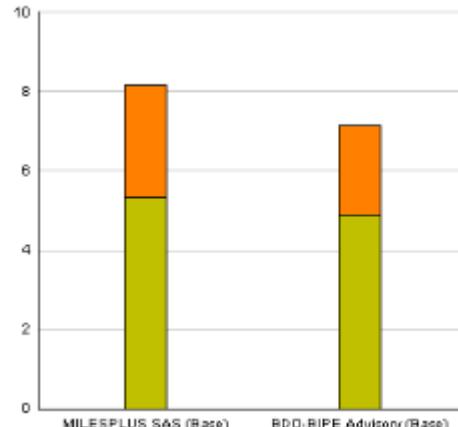
2 - Prix (pondération 30 %)

Raison sociale	Commentaire
MILESPPLUS SAS	Montant de l'offre : 406 000,00 € HT.
BDO-BIPE Advisory	Montant de l'offre : 603 125,00 € HT.

Critère	Complément	Offre 1 Miles Plus	Offre 2 BDO
2. Prix (30 %)	Prix C2	5,66	4,53
	Total sur 20	18,85	15,10
- Sous critère 1 (10 pts)	Montant des prestations forfaitaires, apprécié en fonction du prix indiqué à l'Acte d'engagement	10,00	6,73
- Sous critère 2 (5 pts)	Montant estimatif pour le DPGF	5,00	3,37
- Sous critère 3 (5 pts)	Montants du bordereau des prix unitaires	3,85	5,00



■ Annexes graphiques :



■ Classement des offres :

Raison sociale	Offre HT	Classement	Note finale
MILESPLUS SAS	406 000,00 €	1	16.36 / 20,00
BDO-BIPE Advisory	603 125,00 €	2	14.28 20,00

3. Conclusions :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat N°1 Miles Plus Aérogestion en groupement conjoint avec le cabinet OYAT et Aéroport Côte d'Azur pour un montant de 406 000€HT pour la part forfaitaire auquel s'ajoute une partie à bons de commande pour un montant maximal de 75 000€HT soit un montant total maximal de 481 000€HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.